Puits absorbant MEI

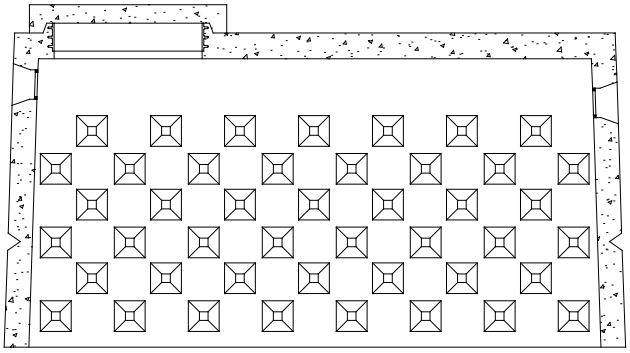

Modèle illustré: PAM-15

Le puits absorbant est une alternative à l'élément épurateur conventionnel. Il a pour avantage d'occuper moins d'espace et est généralement moins dispendieux. Cependant, des conditions d'implantation doivent être respectées. Les trois premiers mètres du terrain récepteur doivent être constitués d'un sol très perméable et la pente du terrain doit être inférieure à 30%. Le choix du puits absorbant se fait selon le nombre de chambre à coucher et s'applique à une résidence de trois chambres à coucher ou moins. Tous nos modèles de puits absorbant sont certifiés BNQ 3682-850.

Nomenclature

PAM-(opt. 1)-(opt. 2)-(opt. 3)

Modèle (*opt. 1*)	Superficie d'absorption (m²)	Dimensions extérieures (mm)				Masse total (kg)
		Longueur	Largeur	Hauteur (inclus couvercles)	Hauteur radier-entrée	
15	15	2520	1425	1395	1000	2 800
20	20	2520	2195	1390	1000	3 600

Couvercle (*opt. 2*)

	Couvercle en béton (standard)
TT	Couvercle en PVC Série TT
EZ	Couvercle en PVC Série EZ
OR6	Couvercle fibre de verre

Pour plus de renseignements voir la fiche des couvercles.

Couvercle isolé (*opt. 3*)

	Sans couvercle isolé
CI	Avec couvercle isolé

Exemple : PAM-15

(Puits absorbant PAM-15 avec un couvercle en béton).

Manutention

La manutention devra être faite avec des harnais et des accessoires d'installation appropriés. Une manipulation inadéquate peut entraîner des bris qui affecteraient la structure et l'étanchéité du produit. Se référer au guide de manutention du manufacturier.

Installation des conduites 100 mm Ø BNQ

La surface des joints devra être propre, unie et lubrifiée selon la méthode préconisée par notre service technique. L'installation des composantes doit être faite de façon rectiligne et au niveau. Voir les normes applicables pour l'installation et le remblaiement des puits absorbants;

Recommandations du fabricant

- Aucune circulation motorisée au-dessus et à moins de trois (3) mètres du puits;
- Le puits absorbant devra reposer sur un lit de pierres concassées;
- Voir les normes applicables pour l'installation et le remblaiement des puits absorbants.